



PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À L'INTENTION DES CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ

Hydro Ottawa offre divers programmes pour venir en aide aux clients qui éprouvent de la difficulté à payer leurs factures d'électricité.



AIE

Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE)

Si vous vous qualifiez comme client à faible revenu et que vous avez de la difficulté à payer vos factures d'électricité, vous pouvez demander une aide d'urgence dans le cadre du Programme AIE.

Offert à l'année à l'échelle provinciale, ce programme d'aide financière a été créé par la Commission de l'énergie de l'Ontario pour aider les clients à faible revenu à gérer leurs coûts énergétiques et éviter le débranchement de leur service.

- Le Programme AIE verse une somme unique allant jusqu'à 500 \$ (600 \$ si votre résidence est chauffée à l'électricité) par année civile. Cette somme est automatiquement appliquée à votre compte d'électricité.
- L'admissibilité varie en fonction de certains critères, notamment le revenu de votre ménage, le nombre de personnes vivant sous votre toit et le solde dû sur votre compte d'Hydro Ottawa. Par exemple, pour être admissible à de l'aide, le revenu de votre ménage doit être égal ou inférieur à la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, après impôt. La Prestation ontarienne pour enfants, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants sont exclues du calcul de l'admissibilité du revenu.
- Vous ne pouvez pas recevoir une somme supérieure au montant actuellement en souffrance sur votre compte d'électricité.
- Le montant unique vise à vous procurer une aide ponctuelle en cas d'urgence. Il n'est pas conçu pour vous aider à régler vos factures de façon régulière ou continue.

Pour faire une demande, veuillez vous adresser à votre centre de services sociaux local. Vous pouvez obtenir une liste des centres à http://www.cominfo-ottawa.org/francais/main_fr.html ou en composant le 2-1-1.

Votre centre vous aidera à remplir votre demande et vous informera dès qu'elle sera traitée. Si votre demande est approuvée, le centre fera directement le paiement à Hydro Ottawa en votre nom.

POAFE



Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE)

Grâce au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), vous pourriez être admissible à un crédit allant jusqu'à 900 \$ par année sur votre compte d'électricité.

Créé par la Commission de l'énergie de l'Ontario, ce programme procure un soutien financier continu aux consommateurs d'électricité à faible revenu. Variant entre 45 \$ et 75 \$, le crédit mensuel est offert aux ménages admissibles. Le montant du crédit accordé est calculé en fonction du revenu et de la taille du ménage.

- Les clients à faible revenu qui chauffent leur résidence à l'électricité, qui utilisent un équipement médical ou qui ont d'autres besoins particuliers nécessitant de l'électricité pourraient recevoir une aide financière plus importante.
- Pour recevoir le crédit du POAFE, vous devez présenter une demande. Le formulaire est accessible sur AideElectriciteOntario.ca.
- Il faut prévoir entre six et huit semaines pour le traitement d'une demande.

Pour savoir si vous êtes admissible ou pour faire une demande, visitez AideElectriciteOntario.ca ou composez le 1 855 831-8151.

Programme Aide au logement - Économisez l'énergie (AAL)

Grâce à ce programme, les propriétaires, locataires et fournisseurs de logements sociaux ou subventionnés admissibles peuvent améliorer l'efficacité énergétique de leurs habitations.

Le programme comprend une évaluation énergétique de l'habitation, l'installation de dispositifs écoénergétiques par un professionnel et des conseils pour économiser l'électricité encore plus.

L'efficacité énergétique d'une habitation peut être améliorée en installant :

- des ampoules à faible consommation (DEL);
- des barres d'alimentation;
- une pomme de douche à faible débit (dans les habitations équipées d'un chauffe-eau électrique);
- des aérateurs à robinet (dans les habitations équipées d'un chauffe-eau électrique).

Dans le cadre du Programme Aide au logement, certains clients pourraient être admissibles à un nouveau réfrigérateur, un climatiseur et d'autres appareils électriques à haut rendement énergétique. Les clients dont la résidence est chauffée à l'électricité pourraient également obtenir un thermostat programmable. Tous les dispositifs et les produits fournis en vertu du programme sont installés gratuitement dans la résidence des participants.

Pour savoir comment participer au programme, visitez hydroottawa.com/AAL.



Plan de paiement par mensualités (PPM)

Vous pouvez vous inscrire à un plan de paiement par mensualités, qui permet de répartir également le paiement de vos frais d'électricité sur une période de 12 mois. Grâce à ce plan, le montant de votre facture n'augmente et ne diminue pas, même si votre consommation d'électricité varie.

- Lorsque vous serez inscrit, vos paiements mensuels égaux seront automatiquement débités de votre compte bancaire à la date d'échéance indiquée sur votre facture.
- Vous pouvez vous inscrire en ligne ou par la poste. Pour vous inscrire en ligne, vous devez d'abord créer un compte en ligne.
- Le plan de paiement par mensualités est offert uniquement aux clients résidentiels et commerciaux d'Hydro Ottawa admissibles. Les clients qui achètent leur électricité d'un détaillant ne sont pas admissibles.

Autres programmes

Vous disposez également d'autres moyens pour mieux gérer vos factures d'électricité et réduire vos coûts d'énergie.

- Les clients à faible revenu admissibles ne sont pas tenus de verser un dépôt de garantie.
- Des ententes pour le paiement des arriérés peuvent être proposées. Ces ententes accordent aux clients à faible revenu admissibles davantage de temps pour régler un solde dû, leur permettant ainsi d'éviter le débranchement de leur service.
- Hydro Ottawa offre des programmes et des trucs d'économie d'énergie pour aider ses clients à réduire leur consommation d'électricité. Pour en savoir plus à ce sujet, visitez hydroottawa.com/trucs-conseils.

Contactez-nous

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des commentaires ou des questions, ou encore si vous souhaitez obtenir plus d'information sur l'un ou l'autre de ces programmes.

www.hydroottawa.com/pournousjoindre

Téléphone :
613 738-6400

Lundi au vendredi :
8 h à 20 h

Samedi :
9 h à 15 h

(sauf les jours fériés)